Soixantième année. - N ° 199 A Vendredi 16 octobre 2026

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

## BODACC « A »

## Annonce n° 2780

## 13 – BOUCHES-DU-RHÔNE

## TRIBUNAL JUDICIAIRE DE MARSEILLE

## Extrait de jugement

*Date :* 29 septembre 2026.
Autre jugement et ordonnance.
RCS non inscrit.
**COPROPRIETE 41 RUE DES RECOLLETES MARSEILLE 13001.**
*Forme :* Syndicat de copropriété.
*Activité :* Non précisée.
*Adresse :* 41, rue des Recolettes, 13001 Marseille.
*Complément de jugement :* Par ordonnance du 29 novembre 2019 rendue par Mme la Vice-Présidente du Tribunal Judiciaire de Marseille sous le visa de l'article 29-1 de la loi du 10 juillet 1965 modifiée, la SCP AJILINK AVAZERI BONETTO, prise en la personne de Me Frédéric AVAZERI, a été désignée en qualité d'administrateur provisoire de la COPROPRIETE 41 RUE DES RECOLLETES MARSEILLE 13001, 13001 Marseille (immatriculation AH1968817) pour une durée de 12 mois. Par ordonnance rendue le 29 septembre 2026 par la Vice-Présidente du Tribunal Judiciaire de Marseille, la mission de l'administrateur provisoire a été prolongée pour une durée de 12 mois à compter du 29 novembre 2026, soit jusqu'au 29 novembre 2027. N° RG : 22/11630